



Monsieur Jean-Marc Fournier
Leader parlementaire du gouvernement
Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
1^{er} étage, bureau 1.39
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

En réponse à la question de la députée de Montarville publiée au Feuilleton du 17 février dernier concernant les garanties fournies par Lowe's à Industrie Canada afin d'acquérir Rona, je vous transmets les informations suivantes.

Dans le cadre de la Loi sur Investissement Canada, les investissements étrangers sont sujets à examen lorsqu'un investisseur étranger acquiert une entreprise canadienne dont l'actif est d'au moins 600 M\$. Les engagements de Lowe's à l'égard de Rona ont été signifiés par écrit et l'entreprise doit s'y conformer.

De plus, les renseignements déposés par l'acquéreur sont de nature confidentielle et selon la Loi sur Investissement Canada, « nul ne peut sciemment les communiquer, permettre qu'ils le soient ou permettre à qui que ce soit d'en prendre connaissance ou d'y avoir accès ».

Enfin, en plus des engagements de Lowe's, le ministère de l'Économie, de la Science et de l'Innovation s'est assuré du caractère stratégique du siège social de Boucherville.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Dominique Anglade